REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal se réunira

Le Mardi 10 Novembre 2026

à 20 h 00

Salle du Conseil
En Mairie de Villevêque

Affiché le 04 Novembre 2026

ORDRE DU JOUR

1. Urbanisme – Accompagnement de la collectivité pour une consultation relative à des travaux de comblement de cavités
2. Urbanisme – ZAC de l'Ortier – Compte-rendu annuel à la collectivité 2025
3. Urbanisme – ZAC des Ecotières - Compte-rendu annuel à la collectivité 2025
4. Urbanisme – ZAC des Ecotières – Avenant au traité de concession
5. Finances – ZAC de l'Aurore – Garantie d'emprunt ALTER Public
6. Finances – Congrès des Maires 2026 – Mandat spécial
7. Finances – Indemnités de gardiennage des églises
8. Energie – Montage d'une opération autoconsommation collective – Contrat avec le SIEML
9. Associations – Modification d'une subvention à Rives-aux-éclats
10. Intercommunalité – Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services Eau potable et Assainissement eaux usées
11. Administration générale – Dérogation au repos dominical – Avis du conseil